



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 11 juillet 2018

Risque de départs de feux

Appel à la vigilance

Les conditions climatiques actuelles dans le département (absence de précipitations, températures élevées) rendent la végétation particulièrement vulnérable à l'incendie.

Le Préfet du Finistère appelle chacun à la **plus grande vigilance** et au respect des règles élémentaires de précaution.

Il est en particulier demandé :

- de ne pas procéder à des brûlages de végétaux et d'une manière générale, à tout brûlage en extérieur,
- de maintenir vos parcelles et vos chemins d'accès débroussaillés,
- de ne pas allumer de feux à moins de 200 m des massifs boisés,
- de ne pas jeter de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulation,
- de n'utiliser votre véhicule que sur les chemins autorisés,
- de ne pas allumer de feux (barbecue...) dans les espaces naturels,
- de respecter les interdictions d'accès en période de risque (vents, sécheresse...)
- de camper uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés,
- d'être vigilant également lors des feux d'artifice.

En cas de départ de feux, appelez le 18 ou le 112, en précisant la localisation exacte.

La protection de chacun dépend de l'attitude responsable de tous.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère